

Tilly-Sabco placé en liquidation avec poursuite d'activité de deux mois

© 30/09/2014 |  Terre-net Média

Brest, 30 sept 2014 (AFP) - L'abattoir de volailles breton Tilly-Sabco, qui emploie 326 personnes à Guerlesquin (Finistère), a été placé mardi en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité de deux mois par le tribunal de commerce de Brest.

Le tribunal autorise « la poursuite d'activité pour une période de deux mois jusqu'au 30 novembre », peut-on lire sur le jugement dont l'Afp a obtenu une copie. Il « prend acte du financement de la poursuite d'activité et du paiement des salaires jusqu'au 30 octobre », ajoute le document.

Le délai accordé par le tribunal, conformément au souhait du pdg de **Tilly-Sabco** Daniel Sauvaget, vise à permettre à l'entreprise de voir émerger un projet de reprise. « Nous souhaitons parler aux salariés d'abord », a indiqué à l'Afp Corinne Nicole, déléguée Cgt de l'entreprise en sortant du tribunal, refusant ainsi de s'exprimer. Une rencontre avec les salariés est prévue à 13 heures à Guerlesquin, dans les locaux de l'abattoir.

Son pdg, Daniel Sauvaget, avait annoncé lundi dernier à ses salariés sous le choc l'état de **cessation de paiement de l'entreprise**, qui n'a pas réussi à conduire à son terme le plan de continuation en cours.

Les difficultés de Tilly-Sabco, dont 80 % de la production était destinée au Moyen-Orient — principalement à la péninsule arabique — remontent à la suppression en 2013 des aides européennes à l'exportation pour les poulets congelés (les restitutions), qui soutenaient la filière à hauteur de 55 millions d'euros par an.